



Cahier des charges Championnats de Bourgogne et de Franche-Comté des Jeunes



Samedi 28 février et dimanche 1^{er} mars 2026

Avant-Propos

Les championnats de Ligue des Jeunes sont qualificatifs pour le championnat de France. Le nombre de qualifiés par catégorie est fixé par la FFE et consultable sur le site fédéral. [Les organisateurs doivent s'y référer. A l'issue du championnat, l'arbitre doit envoyer la liste des qualifiés à la ligue](#)

Ce championnat est pour de nombreux jeunes la récompense de la saison sportive. Ainsi, la qualité d'organisation de la compétition doit être la priorité de chaque club organisateur. [La liste des qualifiés pour ce championnat doit être communiquée aux organisateurs et à la ligue dès la fin de la phase départementale.](#)

1) Attribution

Tout club de sa zone de jeu peut organiser le championnat, il y a un championnat en Bourgogne et un en Franche-Comté. Il doit faire acte de candidature, et se conformer aux dates inscrites au calendrier de la ligue Bourgogne Franche-Comté. Cette saison la compétition se déroulera les [samedi 28 février et dimanche 1^{er} mars 2026](#).

Un club ayant organisé la compétition l'année précédente n'est pas prioritaire pour l'attribution de l'organisation.

Tout candidat s'engage à respecter le cahier des charges et le règlement de ligue des championnats de Bourgogne Franche-Comté Jeunes et à agir en tant que représentant de la ligue.

2) Salles

L'organisateur doit offrir des conditions de jeux conformes aux règlements sportifs de la FFE. La salle devra disposer d'un accès PMR. Le lieu du championnat doit être conforme à l'accueil d'enfants, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau du confort. La dimension de la salle de jeu doit être au minimum de 150m² et devra être délimitée pour être accessible aux joueurs et personnes autorisées par le responsable du tournoi. Proposer une autre salle séparée de l'aire de jeu, suffisamment vaste pour servir de salle d'analyse, mais aussi de salle d'attente et de pique-nique pour les joueurs et les accompagnateurs.

3) Matériel

Les feuilles de parties, jeux, échiquiers et pendules sont de la compétence de l'organisateur.

4) Récompenses

Tous les joueurs du tournoi doivent être récompensés (médailles et/ou diplômes) et les trois premiers de chaque catégorie doivent recevoir un trophée.

5) Subvention et Indemnisation

La Ligue n'effectuera de remboursement que sur les **devis présentés en amont du championnat et validés par le Responsable du Secteur Jeunes et les membres du bureau de la ligue.**

La Ligue verse une subvention en cas de nécessité de location de salle à hauteur de 5€ par participant sur présentation de la facture de location.

La ligue rembourse les frais d'arbitrage pour un arbitre jusqu'à 100 participants, deux arbitres au-delà. L'organisateur peut choisir de prendre plus d'arbitres, ils seront alors bénévoles ou à sa charge.

La ligue rembourse les récompenses sur présentation de la facture **avec un plafond correspondant à 650 € pour les coupes et 3 € par participant pour les médailles ou autres récompenses, montants qui peuvent être répartis différemment.** Le dépassement de ce plafond est à la charge du club organisateur.

6) Restauration

L'organisateur devra proposer une buvette et/ou de la restauration rapide sur place.

Les recettes de la buvette sont perçues par le club organisateur.

Un pot de clôture doit être prévu.

7) Logement

S'il le souhaite, l'organisateur peut proposer une liste de logements à tarifs abordables.

8) Droits d'inscription

La ligue perçoit les droits d'inscription qui sont de 5€ par jeune. **Aucun participant ne doit être apparié sans s'être acquitté de son inscription.**

L'organisateur doit récolter ces droits et les remettre à la Ligue sous **8 jours**.

9) Communication

L'organisateur doit communiquer les renseignements nécessaires (horaires, adresse précise du lieu du championnat, règlement, logements disponibles à proximité, etc.) à tous les clubs de sa ZID et à la ligue, au moins un mois avant le championnat, pour permettre aux familles de s'organiser.

Un article (résumé et photos **respectant le droit à l'image**) doit être envoyé au web master de la ligue ou à défaut au responsable Jeunes, pour diffusion sur le site de la ligue.

10) Déontologie

Les organisateurs et les arbitres en tant que représentants de la ligue doivent faire preuve de déontologie et de respect à l'égard des dirigeants de la ligue et de la FFE